

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés
Vu l'article L712-6-1 modifié
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 19 avril 2024 décide :

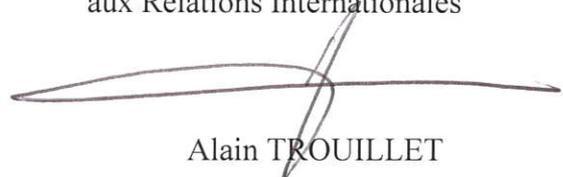
| | |
|--|--|
| <p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 38-2024</i></p> | <p>ADOPTION DE LA DELIBERATION</p> <p>Procès-verbal de la séance de la CFVU du 09 février 2024</p> |
|--|--|

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au procès-verbal de la séance de la CFVU du 09 février 2024.

Document annexé.

A Saint Etienne le 23 avril 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

| | | |
|-----------|------------|----------|
| POUR : 22 | CONTRE : 0 | ABST : 0 |
|-----------|------------|----------|

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la séance du 09 février 2024

Séance plénière

13h30 – Salle du Conseil, Maison de l'Université

Sous la Présidence de M. Alain Trouillet

Sont présents :

Collège A : Mme PEREK-COURBON MM. SAUVIAC, VOCANSON

Collège B : Mmes LE PONTOIS, MOJA , MM. AVARELLO, DINE, GUIGNANDON, MOINE

Collège BIATSS : Mme SPERY, M. BUGNAZET

Collège étudiants : Mmes DUBUIS, LECOINTRE, VIDAL , MM. BONNIER, CRESCI, FORESTIER, GAMBACORTA, SOUALMI

Sont représentés :

Collège A : Mme CANELLIS , M. FRECHET

Collège B : Mme JULLIOT

Collège BIATSS : Mme PAVET , M.FORISSIER

Collège étudiants : Mmes DAVID-ROGEAT, OLIVARES, PONTONNIER

Collège PEX : Mme BAKHA

Sont absents :

Collège A : Mmes DESTOUCHES, ESPESSON-VERGEAT , M. BELOT,

Collège B : Mme. PESLE

Collège étudiants : Mmes DELMAS , MM. FAURE, HOCHET, VIDAL

Collège PEX : MM. CHARROIN, NITCHEU

Assistent également à la séance :

Mmes BEAUCHAUD, CHAUDEY, KETTENRING, LABREGERE, LEFEVRE, LEYRIT, MARAS, MATHIEU, MERLEY, MORTAMET, PEREZ A, PEREZ M., POIZAT, TREVES, ROUCHON, M. COLOMBET.

Informations générales

- **Point sur les effectifs SISE**

Suite à la remontée des effectifs SISE 2023-2024 au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, A.Trouillet annonce une hausse des effectifs d'environ 300 étudiants pour cette année, pour un total d'environ 20 000 étudiants. On note une forte augmentation du nombre d'alternants (environ 1 420

alternants sont recensés). A. Trouillet souligne que l'université devient par là le premier établissement proposant de l'alternance dans le département de la Loire.

- **Indicateur VA (valeur ajoutée) réussite étudiante 2023**

Publication par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche des indicateurs de réussite en Licence : l'UJM reste parmi les mieux placées au niveau national.

- **Indicateur VA réussite en Master 2023**

Nouvelle publication du Ministère concernant la valeur ajoutée de la réussite en Master : l'UJM se place 7^{ème} au niveau national. A. Trouillet remercie les équipes pédagogiques et administratives pour leur contribution active à ce résultat.

- **Accréditation LP « Photonique, Lasers et Procédés »**

La Licence Professionnelle, mention « Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques, parcours « Photonique, Lasers et Procédés » est accréditée pour l'année à venir. Elle sera la 62^{ème} formation proposée en alternance à l'UJM.

- **InserSup et nouvelles règles de MonMaster**

Le Ministère a mis en place le dispositif InserSup, qui modifie la façon d'analyser et de présenter l'insertion professionnelle des étudiants. L'idée principale est de proposer une comparaison entre les bases de données de diplômés de nos formations de Licence professionnelle, de Masters, etc. et les bases du Ministère du travail. L'objectif est de calculer le taux d'emploi salarié en France. Les limites de cette comparaison sont atteintes puisqu'elle ne concerne qu'une partie de la population étudiante (la situation à 6 mois et à 18 mois des seuls diplômés insérés dans des emplois salariés en France). Par exemple : l'insertion des étudiants à l'étranger n'est pas prise en compte, ainsi que l'emploi non-salarié et les masters et doctorants sont traités comme inactifs.

Aucune publication n'a été faite sur Parcoursup.

Une publication a été faite sur MonMaster, les données portent sur les mentions. L'Université a obtenu l'ajout du taux d'insertion professionnelle issu des enquêtes, qui réintègre l'autre partie de la population étudiante qui n'était pas prise en compte.

Concernant les nouvelles règles sur Mon Master, il y aura bien une procédure complémentaire et une saisine du recteur lors de la campagne de recrutement 2024. Un webinaire se tiendra le 19 février 2024 à destination des Licences 3 et des BUT 3.

- **Evolution de l'équipe du Suivi de la Formation de la DFIP**

I. Maras présente l'évolution de l'équipe du Suivi de la Formation avec le recrutement du poste de responsable du service : Aurélie Bruchet prendra ses fonctions début mars 2024.

Elodie Kettenring, jusqu'ici gestionnaire de scolarité en SHS, prendra ses fonctions de technicienne en gestion administrative du Suivi de la formation au 1^{er} avril 2024. Elle est, depuis le 1^{er} février 2024, en « tuilage » avec A. Perez, qui quittera complètement ses fonctions au sein du service du Suivi de la Formation au 31 mars 2024. Depuis le 1^{er} janvier de cette année, cette dernière occupe le poste de chargée d'orientation au sein du service SIOP-Cap Avenir.

A. Trouillet tient à remercier A. Perez pour la qualité de son travail et son engagement au sein du service Suivi de la Formation.

- **Sous-commission Commission vie étudiante et de campus - CVEC du 25 janvier 2024**

A. Leyrit présente les dix projets de subventions adoptés par la Sous-commission Vie étudiante et de campus du 25 janvier 2024, pour un montant total de 13 969 €.

Pour avis

1. Dispositif de bourse

- **EUR Manutech SLEIGHT :**

Il est proposé d'attribuer entre 10 et 15 bourses aux étudiants en mobilité. Pour un montant total de 15 000 €, soit 1 500€ maximum par étudiant de niveau Master pour les mobilités sortantes, et 1 000 € maximum par étudiant pour les mobilités entrantes.

Avis favorable.

2. Subventions aux associations

- **Droit :**

Cinq subventions sont allouées par la Faculté de Droit aux associations, pour un montant global de 8571,50 €.

Avis favorable.

- **Médecine :**

Une subvention à l'association Pint of Science est allouée par la Faculté de Médecine, pour un montant de 600 €

Avis favorable.

- **Télécom :**

Télécom attribue 27 000 € à la FATSE au titre de l'aide au fonctionnement pour l'année 2024.

Avis favorable.

3. Débat sur le règlement général des études 2024-2025

Dans l'objectif de trouver une solution satisfaisante pour tous les étudiants tout en respectant le principe d'obligation d'assiduité, A.Trouillet ouvre le débat concernant les justificatifs d'absence, à la suite d'une première consultation des directions de composantes. Après avoir rappelé le contexte socio-médical (notamment la faible disponibilité des médecins de ville et les difficultés rencontrées pour consulter ou pour obtenir des certificats médicaux), Alain Trouillet évoque la possibilité de remplacer l'exigence d'un certificat médical par une attestation sur l'honneur.

M. Beauchaud (FST) se montre favorable à cette proposition, en demandant toutefois un cadrage (instauration d'un quota d'absences au regard des notes et du nombre total d'absences accepté, recevabilité de l'attestation décidée par le jury lors des délibérations, pas d'obligation de substitution d'épreuves mais principe de « seconde chance », etc...).

Le Dr. B. Poizat appelle à une vigilance particulière concernant les étudiants boursiers.

S. Le Pontois (IUT de Roanne) aborde le rôle éventuel de l'infirmerie universitaire, comme instance de substitution pour les certificats médicaux. Selon M. Chaudey (IUT de Saint-Etienne), il n'appartient pas au service infirmier de porter cette responsabilité, qui plus est au vu du ratio élevé d'étudiants par infirmiers/ères.

A. Trouillet évoque la possibilité d'utiliser la plateforme Moodle pour le dépôt des attestations sur l'honneur, via un questionnaire ou un formulaire à remplir.

Les points de détails techniques ne seront pas explicités dans le Règlement des Etudes, car ils renvoient au contexte différent de chaque composante (modalités d'évaluation variées).

A. Trouillet souhaitait proposer un débat après avoir présenté un état des lieux des premiers retours des composantes concernant la question posée : le retour apparaît globalement favorable à ce stade, néanmoins plusieurs retours font état de réserves importantes en insistant sur le rôle de l'obligation d'assiduité dans la réussite des étudiants et l'impact potentiel de la mesure.

Au terme des échanges, A. Trouillet annonce que la réflexion se poursuit et qu'une proposition sera soumise au vote de la CFVU lors d'une prochaine séance.

Point sans vote.

4. Règlement de la Commission vie étudiante et de campus - CVEC 2024-2025

A.Leyrit présente les modifications apportées au règlement de la CVEC, qui portent sur les modalités de dépôt de projets et leur approbation. Ce règlement a été amendé en collaboration avec la DAJS, afin d'intégrer les règles imposées par le Ministère.

Avis favorable.

Pour adoption

Points A

5. Mise en œuvre des formations de transition écologique pour un développement soutenable – TEDS

A.Trouillet présente un point d'avancement concernant la mise en place de la sensibilisation des étudiants de 1^{er} cycle aux enjeux de la transition écologique pour un développement soutenable (acronyme TEDS issu de la concertation menée par le ministère), portée par S. Allegra.

Il est envisagé de mettre en place un dispositif s'appuyant sur :

- un parcours TEDS : ateliers et dispositifs de sensibilisation proposés par l'Université ou par les composantes ;
- des UE dédiées intégrées au cursus ;
- trois tests obligatoires : un test de positionnement à réaliser en L1, un test à blanc en L2 et un test final en L3.

Une certification TEDS serait délivrée en fin de cursus de 1^{er} cycle et se baserait sur la validation d'au moins 4 crédits ECTS acquis via les UE dédiées dans les cursus, la valorisation des points de parcours acquis et du test final, à hauteur de 2 crédits, pour un total de 6 ECTS ou plus.

L'état de la réflexion est en cours, A.Trouillet demande de ne pas hésiter à faire remonter toutes remarques éventuelles.

Point sans vote.

6. Création de DU/DIU/certificats/AEU

- Droit :

S.Tabani présente le DU « Enjeux contemporains de la santé », dont l'objectif est de proposer une formation permettant une approche transversale des enjeux de la santé. Ce DU est ouvert à la formation continue, avec un maximum de 50 places. Ce DU est l'aboutissement du travail entre l'EN3S et la Faculté de Droit.

Adopté.

7. Evolution de l'offre de parcours de masters à l'IAE

S.Rouchon présente les évolutions suivantes de l'offre de parcours de Masters à l'IAE : le parcours « Management de projet » qui existe dans la mention « Entrepreneuriat et Management de projet » est créé dans la mention « Management ». Le parcours « Entrepreneuriat » qui est lui-aussi dans la mention « Entrepreneuriat et Management de projet » est créé dans la mention « Management et administrations des entreprises » et change d'intitulé pour devenir « Entreprendre et Diriger ». De ce fait, la mention « Entrepreneuriat et Management de projet » sera supprimée à la rentrée 2025.

Adopté.

8. Modifications de parcours

- SHS :

La Licence professionnelle Intervention Sociale : accompagnement social, parcours Coordinateur/trice de développement de projet d'économie sociale et solidaire, est désormais ouverte en alternance.

Adopté.

9. Modifications de maquettes

- SHS/SUFC :

- Master Intervention et Développement, parcours Politiques Sociales et Développement Territorial (PSDT) en Formation Continue.

Adopté.

10. Règlement concernant l'expérimentation de l'accès en 2^{ème} année des études en Sciences infirmières et manipulateur électroradiologiste en double cursus Licence Sciences Pour la Santé.

J. Bugnazet présente les modifications apportées au règlement concernant l'expérimentation de l'accès en 2^{ème} année des études en Sciences infirmières et manipulateur électroradiologiste en double cursus Licence Sciences Pour la Santé, qui portent sur le nombre et la répartition des places, ainsi que la mise à jour du calendrier.

Adopté.

Points B

11. Procès-verbal de la séance du 15 octobre 2023

Adopté.

12. Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2023

Adopté.

13. Procès-verbal de la séance du 24 novembre 2023

Adopté.

Franck AIVALIOTIS

Directeur Général des Services

Florent PIGEON

Président

